

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mounir GRAJA.



ACTIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2014

A C T I F	Exercice 2 0 1 4			Exercice 2 0 1 3
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 388 851	1 156 117	232 734	585 494
AC14 Acomptes versés	4 524 464		4 524 464	1 406 686
	5 913 315	1 156 117	4 757 198	1 992 180
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	881 937	625 174	256 763	242 197
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	34 620	28 486	6 134	8 772
	916 557	653 661	262 896	250 968
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation (Actions des sociétés immobilières)	3 590 846	346 061	3 244 785	3 285 200
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCI	20 878 970	1 562 956	19 316 014	27 006 374
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	134 095 937		134 095 937	124 408 130
AC334 Autres prêts	3 528 118		3 528 118	3 062 526
AC336 Autres	1 000		1 000	1 000
	162 094 870	1 909 017	160 185 853	157 763 230
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	-149 841		-149 841	-225 783
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 931 741	56 788	2 874 953	4 912 119
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	23 139		23 139	10 008
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	24 247	19 611	4 636	-5 831
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 088 145		7 088 145	5 754 091
AC633 Débiteurs divers	0		0	25 614
	9 917 431	76 400	9 841 032	10 470 218
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	11 573 889		11 573 889	635 044
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	1 292 127		1 292 127	1 530 260
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	5 357 750		5 357 750	4 628 156
AC733 Autres comptes de régularisation	3 640 089		3 640 089	3 111 301
AC75 Autres	209 864		209 864	7 695
	22 073 718	0	22 073 718	9 912 455
TOTAL DE L'ACTIF	200 915 892	3 795 195	197 120 698	180 389 053

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2014

	Exercice 2 0 1 4	Exercice 2 0 1 3
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Montant Net	Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	6 000 000	6 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	6 882 801	6 253 778
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	12 882 801	12 253 778
CP6 Résultat de l'exercice	457 993	1 229 023
Total capitaux propres avant affectation	13 340 794	13 482 801
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres Provisions	200 000	200 000
	200 000	200 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provisions d'assurance vie	173 041 703	154 921 435
PA330 Provision pour sinistres (vie)	4 994 097	3 721 795
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	1 013 408	1 100 587
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	179 049 209	159 743 818
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		1 622 395
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	303 845	240 188
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	10 784	11 534
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 875 693	1 894 424
PA634 Créiteurs divers	528 998	1 230 949
	2 719 319	4 999 490
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	1 811 375	1 962 943
	1 811 375	1 962 943
Total du passif	183 779 903	166 906 251
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	197 120 698	180 389 053

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE AU 31 / 12 / 2014

		2 0 1 4			2013
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Notes					
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	30 556 834	736 005	29 820 828	26 983 520
		30 556 834	736 005	29 820 828	26 983 520
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements	+	9 278 230		9 278 230	8 612 839
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+	565 054		565 054	505 533
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	256 516		256 516	208 694
		10 099 800	0	10 099 800	9 327 066
TOTAL 1		40 656 633,818	736 005	39 920 628	36 310 586
PRV4 Autres produits techniques		+	12 985	12 985	24 946
		12 985	0	12 985	24 946
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	13 143 120	19 203	13 123 917	8 461 325
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-	1 185 123		1 185 123	-733 099
		14 328 243	19 203	14 309 040	7 728 226
TOTAL 2		14 315 258	19 203	14 296 055	7 703 280
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	-	18 246 300		18 246 300	17 756 346
CHV22 Autres provisions techniques	-	-126 032		-126 032	-77 126
		18 120 268	0	18 120 268	17 679 221
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		-	61 081	412 076	-350 995
		61 081	412 076	-350 995	3 382 944
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	5 113 697		5 113 697	3 850 195
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	-	238 133		238 133	-328 783
CHV43 Frais d'administration	-	1 264 901		1 264 901	1 180 293
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+		148 034	148 034	124 055
		6 616 731	148 034	6 468 697	4 577 651
TOTAL 3		24 798 080	560 110	24 237 970	25 639 816
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	85 528		85 528	101 300
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	88 860		88 860	81 152
TOTAL 4		174 388	0	174 388	182 453
CHV10 Moins values non réalisées sur placements		-		0	0
TOTAL 5		0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat		-	648 407	648 407	637 821
TOTAL 6		648 407	0	648 407	637 821
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		720 500	156 693	563 808	2 147 217

ETAT DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2014

	Notes	2 014	2 013
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+	563 808	2 147 217
		563 808	2 147 217
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	648 407	637 821
		648 407	637 821
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	498 126	1 047 776
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-	62 835	689
		560 961	1 048 464
PRNT2 Autres produits non techniques	+	12 021	8 605
		12 021	8 605
CHNT3 Autres charges non techniques	-	144 537	112 528
		144 537	112 528
Résultat provenant des activités ordinaires		518 739	1 632 651
CHNT4 Impôt sur le résultat	-	60 746	403 628
		60 746	403 628
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		457 993	1 229 023
PRNT4 Gains extraordinaires	+		
		0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-		
		0	0
Résultat extraordinaire		0	0
Résultat net de l'exercice		457 993	1 229 023
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+		
		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		457 993	1 229 023

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 / 12 / 2014 (METHODE DIRECTE)

Notes	2 014	2 013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
* Encaissements des primes reçues du réseau	+ 30 048 133	24 061 853
* Encaissements des primes acceptations	+	
* Décaissements des primes pour les cessions	- 464 647	97 141
* Sommes versées pour paiement des sinistres (Rachat, Rentes et Capitaux échus)	- 12 146 490	10 501 099
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-	
* Encaissements des sinistres pour cessions	+ 74 902	20 099
* Commissions versées aux intermédiaires	- 3 157 310	1 504 092
* Commissions reçues sur les cessions	+ 208 183	54 060
* Commissions versées sur les acceptations	-	
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	- 4 696 982	3 398 039
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	- 78 892 730	14 335 463
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+ 74 941 316	2 953 226
* Produits financiers reçus	+ 6 330 760	8 539 267
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	
* Impôts sur les bénéfices payés	- 1 198 875	1 707 443
* Autres mouvements	- -627 409	3 654 231
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11 673 669	430 998
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 208 532	653 522
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+	
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+	
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-208 532	-653 522
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+	
* Dividendes et autres distributions	- 599 900	
* Encaissements provenant d'emprunts	+	
* Remboursements d'emprunts	-	
* Variation des ressources spéciales	+	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-599 900	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
Variation de Trésorerie	10 865 238	-222 523
Trésorerie de début d'exercice	628 238	850 761
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE	11 493 476	628 238

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2014 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contre partie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %

Mobilier de bureau : 20 %

Matériel de bureau : 20 %

Agencements, aménagements et installations : 15 %

Matériel informatique : 33.33 %

Logiciels : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis

Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2014, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre.

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1.

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre.

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc.) ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés avec un minimum de 5%.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus values latentes et les moins values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique ;
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation.
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2013	Mouvement 2014	Brut au 31/12/2014	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2014
Logiciels	1 362 626,266		1 362 626,266	1 129 892,705	232 733,561
Autres immobilisations incorporelles	26 224,525		26 224,525	26 224,525	0,000
Logiciels en cours	1 406 685,876	3 117 778,434	4 524 464,310		4 524 464,310
Total	2 795 536,667	3 117 778,434	5 913 315,101	1 156 117,230	4 757 197,871

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2013	Mouvement 2014	Brut au 31/12/2014	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2014
Installations, agencements et aménagement	358 155,510	34 314,100	392 469,610	265 166,830	127 302,780
Matériel de transport	44 900,000		44 900,000	42 655,000	2 245,000
Matériel de bureaux	24 491,688	482,190	24 973,878	24 533,914	439,964
Matériel informatique	304 484,516	59 542,277	364 026,793	292 818,704	71 208,089

Mobilier de bureaux	34 520,020	100,000	34 620,020	28 486,192	6 133,828
Immobilisations corporelles en cours	55 566,730		55 566,730		55 566,730
Total	822 118,464	94 438,567	916 557,031	653 660,640	262 896,391

➤ **A2 : Placements**

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2013	Mouvement 2014	Brut au 31/12/2014	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2014
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 590 845,880		3 590 845,880	346 061,281	3 244 784,599
Actions et autres titres à revenus variable (cotés)	10 052 208,451		10 052 208,451	1 440 327,206	8 611 881,245
OPCVM	15 686 798,878	-7 395 250,429	8 291 548,449		8 291 548,449
Fonds commun de placement	1 472 300,113	-49 601,200	1 422 698,913		1 422 698,913
Actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	1 112 514,000		1 112 514,000	122 628,724	989 885,276
Obligations et autres titres à revenus fixes	124 408 130,300	9 687 806,700	134 095 937,000		134 095 937,000
Autres placements	3 063 526,017	465 591,789	3 529 117,806		3 529 117,806
TOTAL	159 386 323,639	2 708 546,860	162 094 870,499	1 909 017,211	160 185 853,288

Participations et entreprises liées

1. Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2014, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Au 31/12/2013, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise avec lien de participation.

➤ **A3 : Créances**

Libellé	2014			2013		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-149 840,577		-149 840,577	-225 783,109		-225 783,109
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	2 931 741,273	56 788,448	2 874 952,825	4 968 907,753	56 788,448	4 912 119,305
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	23 130,830		23 130,830	10 007,972		10 007,972
Personnel	24 246,781	19 611,189	4 635,592	13 780,094	19 611,189	-5 831,095
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 088 145,130		7 088 145,130	5 754 091,448		5 754 091,448
Débiteurs divers			0,000	25 613,806		25 613,806
Totaux	9 917 423,437	76 399,637	9 841 023,800	10 546 617,964	76 399,637	10 470 218,327

- **Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :**

Le solde de la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » qui s'élève à 2 874 952,825 dinars, correspond au solde net global des intermédiaires (agents, courtiers, bureau direct et succursales) en relation avec l'émission et le recouvrement des primes.

Les comptes des intermédiaires créditeurs doivent apparaître au passif du bilan dans la rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes ».

Par ailleurs, le rapprochement du solde comptable avec le solde extracomptable fait apparaître certaines différences qui méritent d'être justifiées et régularisées.

- **Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques**

La rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » présente un solde de 7 088 145.130 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2014
Retenue - Receveur des finances	1 521 753,827
Impôts sur les sociétés	5 566 391,303
Totaux	7 088 145,130

Le solde du compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 1 521 753, 827 dinars correspond aux paiements des retenues à la source au titre des déclarations fiscales de 2014 et antérieurs. Le solde de ce compte doit être fusionné avec les soldes des comptes de retenue à la source présentés au passif du bilan, pour un montant de 1 643 263.544 dinars, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Libellé	2014	2013
Caisse	4 131,445	3 423,340
Banques et chèques postaux	1 489 344,437	624 814,745
Effets à l'encaissement	80 413,106	6 805,774
Frais d'acquisitions reportés	1 292 126,655	1 530 260,000
Intérêts courus et non échus	5 357 749,689	4 628 156,138
Différences sur prix de remboursement	3 558 828,866	3 049 394,733
Charges constatées d'avance	81 260,233	61 905,996
Autres	209 863,740	7 694,532
Totaux	12 073 718,171	9 912 455,258

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

Libellé	Solde au 31/12/2013	Affectation bénéfice 2013	Dividendes	Bénéfice 2014	Solde au 31/12/2014
Capital social	6 000 000,000				6 000 000,000
Réserve légale	600 000,000				600 000,000
Primes d'émission	50 000,000				50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521				568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	3 513 730,599	629 023,274			4 142 753,873
Réserve spéciale d'investissement	1 521 860,000				1 521 860,000
Résultat	1 229 023,274	-629 023,274	-600 000,000	457 992,820	457 992,820
Total	13 482 801,394	0,000	-600 000,000	457 992,820	13 340 794,214

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2014 à 6 282 801,394 TND et se détaillent comme suit :

Primes d'émission	50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	4 142 753,873
Réserve spéciale d'investissement	1 521 860,000 (*)

(*) Ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur.

NB : Au 31/12/2014, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2014, est composé de 60 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	40 000	100	4 000 000	66,67%
AMEN BANK	15 000	100	1 500 000	25,00%
PGI Holding	3 000	100	300 000	5,00%
Autres	2 000	100	200 000	3,33%
TOTAL	60 000		6 000 000	100,00%

➤ **P2 : Provisions techniques**

La rubrique « provisions techniques » totalise au 31 décembre 2014 un montant de 179 049 208, 959 dinars contre 159 743 817.502 dinars soit une variation de 19 305 391.457 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2014	2013
Provisions d'assurance vie	173 041 703,239	154 921 435,171
Provision pour sinistres (vie)	4 994 097,229	3 721 795,469
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	1 013 408,491	1 100 586,862
Totaux	179 049 208,959	159 743 817,502

Les provisions d'assurance vie s'élèvent au 31 décembre 2014 à 173 041 703.239 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	MONTANT 2014	MONTANT 2013
MOZDAOUIJ	42 205 720,631	40 979 268,217
MEDID	539 403,876	718 256,338
JEDID	95 919,723	102 003,846
MOSTAKBAL	2 388 687,799	2 223 672,299
BEDIL	306 749,955	303 897,698
TEMPORAIRE CREDIT HILAL	714 931,519	0,000
NUMERO 1	60 697,555	61 651,601
CAPITALISATION	58 424 732,765	54 228 311,070
AMEN JUNIOR	42 825,287	42 485,876
RETRAITE PLUS	14 493 322,597	13 101 608,774
FAIDA	4 012 941,179	3 678 942,840
COLLECTIVE	38 374 036,736	33 251 423,201
PRESALAIRE	5 895 170,852	3 171 921,483
NAJAH	2 070 898,038	1 342 604,911
SANAD	1 624 739,293	888 044,933
HILAL	166 076,213	143 950,754
AMEN VIE	1 537 703,278	470 213,639
PM RENTE	87 145,943	213 177,691
PROVISIONS MATHEMATIQUES	173 041 703,239	154 921 435,171

Il est à noter, pour la provision mathématique relative au contrat présalaire, que :

- La société « Assurances HAYETT » ne dispose pas d'une note technique spécifique à ce contrat ;
- La compagnie a adopté pour les polices émises pendant l'exercice 2012 et antérieurs une méthode de provisionnement forfaitaire supposant un âge moyen de 42 ans et une dégressivité linéaire des capitaux restants dus. Pour les polices émises en 2013 et 2014, la méthode de provisionnement est basée sur l'âge effectif des assurés.

➤ **P3 : Autres dettes**

Libellé	2014	2013
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	0,000	1 622 395,357
Dettes nées d'opérations de réassurance	303 844,648	240 188,497
Personnel	10 783,667	11 533,581
Etat, impôts et taxes retenues à la source	1 672 980,124	1 702 854,428
Etat, organismes sociaux	102 904,958	91 008,602
Etat, autres impôts et taxes	99 807,652	100 561,404
Créditeurs divers	528 998,007	1 230 948,547
Totaux	2 719 319,056	4 999 490,416

- La rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes » présente un solde nul au 31 décembre 2014 au niveau du passif du bilan. Les comptes des intermédiaires créditeurs ont été présentées à l'actif du bilan dans la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes ».
- La rubrique « Etat, impôts et taxes retenues à la source » présente un solde de 1 672 980.124 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2014
Retenue - IRPP	25 910,904
Retenue CGC - Personnel	407,363
Retenue CGC - Agent	550,522
Retenue Cont. Conj. Except.	2 847,791
Autres retenues à la source	1 643 263,544
Totaux	1 672 980,124

Le solde de la rubrique « Autres retenue à la source » qui s'élèvent à 1 643 263, 544 dinars, correspond aux retenues effectués sur les paiements de 2014 et antérieurs au titre des marchés, jetons de présences et honoraires. Ces soldes doivent être fusionnés avec le compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 1 521 753, 827 dinars présenté à l'actif du bilan, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **P3 : Autres passifs**

Libellé	2014	2013
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 178 384,584	1 410 082,693
Charges à payer	631 425,441	548 195,182
Loyers perçus d'avance	1 565,267	4 665,334
Totaux	1 811 375,292	1 962 943,209

III. Notes sur les postes des états de résultat

➤ **Ventilation des charges et des produits des placements**

Libellé	2014	2013
Revenus des participations	664 253,986	567 610,358
Revenus des autres placements	9 201 483,389	8 028 717,423
Autres revenus financiers	234 062,753	730 738,020
Total produits des placements	10 099 800,128	9 327 065,801
Frais externes	5 996,490	29 283,309
Autres frais	729 352,652	1 201 633,523

Total charges des placements	735 349,142	1 230 916,832
------------------------------	-------------	---------------

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2014 comportent 671 473,884 dinars de dividendes.

➤ Ventilation des charges de personnel

Libellé	2014	2013
Salaires	1 506 524,306	1 385 610,221
Charges sociales	388 781,111	270 862,227
Autres	246 899,116	111 809,575
Total	2 142 204,533	1 768 282,023

➤ Charges de commissions

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2014 à 2 988 361,918 dinars, contre 1 894 876,974 dinars au 31/12/2013.

➤ Participation aux bénéfices et ristournes (CHV3)

Cette rubrique enregistre le montant des PB des opérations de réassurance (cession et acceptation).

Pour l'année 2013 et antérieure on ajoutait à ce montant le montant des PB et des IT incorporés dans les prestations.

À partir de cette année on a apporté une correction en imputant le montant des PB et des IT incorporés dans les prestations à la rubrique « CHV11 : Montants payés ».

Le montant des PB et IT incorporés dans les prestations pour l'année 2014 s'élève à 3 629 510,904 TND contre 3 618 318,017 TND. Après retraitement de l'année 2013 conformément aux modifications de l'année 2014 on aura ce qui suit :

Rubrique	2013	2013 (après retraitement)
CHV11	-8 461 325,071	-12 079 643,088
CHV3	3 382 943,918	-235 374,099

➤ Impôts sur le résultat

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE) 518 738,776

I- REINTEGRATIONS

- Provisions non déductibles	
+ Dotations aux provisions actions non cotées	103 527,326
+ Dotations aux provisions des SICAV	3 807,750
- Provisions déductibles :	
+ Provisions pour dépréciation des actions cotées	162 060,396
- Autres réintégrations (1)	
+ Moins values des SICAV (à hauteur des dividendes)	88 859,740
+ contrôle CNSS	87 127,271
+ Contribution conjoncturelle exceptionnelle	32 308,893

TOTAL REINTEGRATIONS 477 691,376

II- DEDUCTIONS

- Reprise sur provisions réintégréées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	166,160
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (B)	996 263,992
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	
+Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	162 060,396
- Résultat fiscal après déduction des provisions (B)	834 203,596

III- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES

- Dividendes et assimilés. (2)	671 473,884
--------------------------------	-------------

IV- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3) 162 729,712

- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	0,000
- Résultat imposable (code B/P)	162 729,712
IMPOT SUR LES BENEFICES	60 745,956
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	457 992,820

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2014	31/12/2013
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus		
Engagements de rachat de titres et d'actifs	160 002,156	153 024,080
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties reçus		
Engagements de rachat de titres et d'actifs	160 002,156	153 024,080

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES HAYETT » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I. Opinion du commissaire aux comptes

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES HAYETT » arrêtés au 31 Décembre 2014 et faisant apparaître un total bilan de 197 120 698 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 457 993 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 563 808 dinars.

a. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

b. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder l'expression de notre opinion.

c. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la société « ASSURANCES HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2014 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES HAYETT » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 -2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « ASSURANCES HAYETT » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Le taux de représentation des provisions techniques par des placements est de l'ordre de 95,90% à la clôture de l'exercice 2014, soit en deçà du seuil réglementaire de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par les arrêtés du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Tunis, le 15 avril 2015

Cabinet Mounir GRAJA

Mounir GRAJA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Par ailleurs nos travaux nous ont permis de relever l'existence des opérations suivantes :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs,

Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2015.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 3 333 dinars hors TVA.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues au cours des exercices antérieurs à 2014.

Par ailleurs nos travaux nous ont permis de relever l'existence des opérations suivantes :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ».

A cet effet, le loyer annuel a été révisé et porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 20 526 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 5 600 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les charges de loyers au titre de l'exercice 2014 se sont élevées à 122 889 dinars.

4. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2014 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 77 582 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le président directeur général, Mr Rachid BEN JEMIA, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 10 juin 2014.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

	Président Directeur Général		Membres du conseil d'administration et comité d'audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	0	0	37 000	37 000
Total	0	0	37 000	37 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15 avril 2015
Cabinet Mounir GRAJA
Mounir GRAJA